



Légende

Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP QE

Type de zone	Spécificités	Nombre PAP approuvé à titre indicatif
HAB-1	PAP QE - Zone d'habitation 1	MIX-u • PAP-01
HAB-2	PAP QE - Zone d'habitation 2	HAB-1 • E HAB-1 • PAP
MIX-c	PAP QE - Zone mixte urbaine centrale	HAB-2 • E HAB-2 • PAP
MIX-u	PAP QE - Zone mixte urbaine	MIX-c • PAP
BEP	PAP QE - Zone de bâtiments et équipements public	MIX-u MIX-u • C MIX-u • PAP
ECO-1	PAP QE - Zone d'activités économiques communale type 1	BEP • a BEP • b BEP • c BEP • d BEP • PAP
ECO-2	PAP QE - Zone d'activités économiques communale type 2	ECO-c1
ECO-3	PAP QE - Zone d'activités économiques régionale	ECO-c2
ECO-n	PAP QE - Zone d'activités économiques nationale	ECO-r • PAP
COM	PAP QE - Zone commerciale	ECO-n
GARE	PAP QE - Zone de gares ferroviaires et routières	COM
REC	PAP QE - Zone de sport et de loisir	GARE GARE • PAP
REC-C	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Camping"	REC
REC-H	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Hôtel"	REC-C
REC-PA	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Parc Animalier"	REC-H
REC-S	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Chalet de scouts"	REC-PA
REC-TS	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Terrain sportif"	REC-S
SPEC-CH	PAP QE - Zone spéciale centre hospitalier	REC-TS REC-TS • PAP
SPEC-F	PAP QE - Zone spéciale du réseau ferroviaire	SPEC-CH SPEC-CH • PAP
SPEC-IE	PAP QE - Zone spéciale d'activités économiques - lot d'entreprises	SPEC-F
SPEC-RR	PAP QE - Zone spéciale de rétention et refroidissement	SPEC-IE
SPEC-ST	PAP QE - Zone spéciale de station-service	SPEC-RR
SPEC-TE	PAP QE - Zone spéciale de transport d'énergie électrique	SPEC-ST
SPEC-TR	PAP QE - Zone spéciale d'exploitation du Crassier Terre Rouge	SPEC-TE
JAR	PAP QE - Zone de jardins familiaux	SPEC-TR
JAR-a		JAR • a
JAR-b		JAR • b
JAR-c		JAR • c
JAR-PAP		JAR • PAP

Secteurs "Al Esch & Brill", "Cité Léon Weirich" et "Cité Dr. Welter"

Nombre de niveaux pleins
 Nombre de niveaux sous-sol
 Nombre de niveaux

Cours de stationnement
 Activités à conserver
 Maisons unifamiliales
 Liaisos piétonnes

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Construction à conserver
- Construction avec des éléments identitaires à conserver
- Alignement protégé
- Mur / pont protégé
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Zone soumise à l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NG)

Fond de plan

- Limite de la Ville d'Esch-sur-Alzette (1)
- Autres limites communales (2)
- Limite de l'Etat (2)
- Voie (1)
- Sport (1)
- Parcelle cadastrale (1)
- Immeuble (1)
- Immeuble en réalisation (1)

Sources:
 (1) Fond de plan cartographique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, juillet 2024.
 (2) Administration du Cadastre et de la Topographie, 2024.

ESCH

Ville d'Esch-sur-Alzette

Plan d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP-QE

Plan de quartier

Version coordonnée, mai 2025

Partie graphique

MATRE D'OUVRAGE:

Ville d'Esch-sur-Alzette
 Hôtel de Ville B.P. 145
 L-4002 Esch-sur-Alzette
 T +352 2754 - 1
 www.esch.lu

ECHELLE 1:1.000 AL ESCH ET BRILL 1/2 DATE 28.05.2025